



CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Avis d’initiative 2017/02

Relatif à la politique de coopération internationale de Wallonie Bruxelles avec la Tunisie

**Approuvé par l’assemblée plénière
12 décembre 2017**

Introduction

L'avis porte sur les priorités de politique de coopération internationale Wallonie Bruxelles avec la Tunisie.

S'inscrivant en amont du processus de la Commission mixte pays entre Wallonie Bruxelles et la Tunisie pour l'élaboration du prochain programme de coopération, l'avis présente les conclusions et recommandations du Conseil Wallonie Bruxelles de la Coopération internationale aux gouvernements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Communauté germanophone et de la Commission communautaire française suite à la mission du CWBCI qui s'est déroulée du 22 au 26 octobre 2017.

La mission du CWBCI avait pour objectif de formuler un avis sur les priorités de la coopération Wallonie Bruxelles avec la Tunisie comprenant des recommandations à destination des gouvernements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie Bruxelles ainsi que de la Communauté germanophone et du collège de la COCOF, pour traduire concrètement la volonté annoncée dans la Note de politique internationale 2014-2019, d'apporter un soutien accru à la consolidation des capacités démocratiques et à la société civile.

Pour la mission, le CWBCI a choisi d'aborder prioritairement les sujets suivants:

- ❖ Décentralisation et démocratie locale
- ❖ Droits économiques et sociaux
 - Dette
 - Droit à la santé
 - Migrations
 - ALECA
 - Economie sociale et solidaire
- ❖ Droits des femmes et égalité de genre
- ❖ Médias

En matière d'enseignement supérieur, des discussions bilatérales entre le Ministère tunisien de l'enseignement supérieur et l'ARES, avec l'appui de WBI ont été initiées dès la fin 2015. Afin d'envisager des axes de travail de coopération académique et scientifique, l'ARES avait effectué une mission en septembre 2016 afin notamment de rencontrer les acteurs de terrain. Suite à cette mission, un projet de feuille de route a été élaboré dont l'opérationnalisation demeure en discussion entre les différentes parties impliquées. Compte tenu de ces travaux en cours, les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique n'ont pas été abordés lors de la mission CWBCI. Certaines thématiques importantes comme l'environnement ou la justice n'ont pas été abordées.

Un rapport complet de la mission est disponible sur demande au CWBCI ou sur le site internet www.cwbci.org

Conclusions

Si vu de l'extérieur, la révolution tunisienne de 2010-2011 semble avoir jeté les bases d'une démocratie solide, les différentes rencontres effectuées lors de cette mission semblent indiquer que les acquis démocratiques sont encore très fragiles. La révolution de 2011 a été menée par des jeunes, luttant pour obtenir plus de libertés et de participation démocratique à la gestion du pays mais également, et surtout, par des Tunisiens de l'intérieur du pays, en proie aux difficultés socio-économiques, le développement de leurs régions ayant été négligé par le régime de Ben Ali. L'absence de projet de développement économique et le manque de place laissée aux jeunes dans la gestion du pays montrent que rien n'a réellement changé depuis 2011.

La Tunisie n'en reste pas moins un modèle de transition démocratique pour le reste du monde arabe et du pourtour méditerranéen, au regard des législations mises en place sur les droits humains et sociaux ainsi que sur les droits civils et politiques et notamment en matière de droits des femmes et d'égalité de genre. Au niveau national, des institutions démocratiques ont été mises en place et la société civile tunisienne qui s'est développée au fil des années, reste très dynamique et à la pointe des revendications.

La Tunisie est le seul pays de la région à avoir réussi une transition démocratique pacifique qui doit continuer à faire l'objet d'une attention soutenue en visant un équilibre entre investissements sociaux et sécuritaires dans une région déstabilisée. L'existence de médias indépendants et leur liberté d'expression sont un autre élément positif à souligner et qu'il faut continuer à renforcer.

Cette situation reste néanmoins fragile parce que, comme nous l'avons constaté, un certain désenchantement par rapport à la politique se fait largement sentir. Cet essoufflement de la dynamique démocratique est lié à plusieurs facteurs :

- la recomposition démocratique. Depuis 2014, le gouvernement tunisien est aujourd'hui composé de deux partis, Ennahdha et Nida Tounes, qui ont conclu une alliance contre nature ;
- la situation socio-économique qui continue à se dégrader et une pression migratoire vers l'Europe qui augmente. Le transit et l'installation de migrants engendrent des tensions dans la population tandis que de plus en plus de jeunes Tunisiens tentent de partir vers l'Europe, fuyant la marginalisation, le chômage et l'exclusion. Les seuls aspects renforcés dans les accords avec l'Union européenne sont d'ordre sécuritaire ;
- le service de la dette et les réformes structurelles imposées par les bailleurs internationaux qui engendrent la déstructuration des services publics que sont notamment l'éducation et la santé. La déscolarisation massive en milieu rural impacte fortement les jeunes filles et suscite une inquiétude grandissante ;
- l'absence de stratégie de développement économique du gouvernement tunisien, qui permettrait de réduire les inégalités régionales, d'encourager les investissements qui développent des emplois décents ou encore de défendre un accord de libre-échange bénéfique avec l'Union européenne ;
- les difficultés et le retard de mise en œuvre du processus de décentralisation et de renforcement de la démocratie locale, à la fois politique et socio-économique laissant le pays à l'exception des régions côtières et la capitale dans une situation désastreuse.

Recommandations

Recommandations générales

Le CWBCI recommande aux gouvernements de Wallonie, de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la COCOF et de la Communauté germanophone de :

1. Pérenniser le statut de pays partenaire de la Tunisie pour qu'il soit le plus favorable en termes de politiques de développement
2. Veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques mises en œuvres avec et à l'égard de la Tunisie de manière à ce que ces politiques, notamment la politique commerciale, ne porte pas préjudice à la politique de coopération au développement mais au contraire la renforce ;
3. Articuler les domaines d'action entre les projets de coopération au développement, vu les moyens limités il s'agit de ne pas multiplier le nombre des acteurs mais privilégier des partenariats à haute densité relationnelle ;
4. Mettre en connexion les acteurs de la coopération bilatérale directe et indirecte, voire de la coopération économique;
5. Poursuivre une stratégie cohérente au niveau régional (Tunisie, Maroc, Algérie, Lybie,...)

Décentralisation et démocratie locale

1. Accompagner la mise en œuvre de la loi sur les collectivités locales lorsqu'elle sera votée et soutenir le développement d'une démocratie locale à même de redonner espoir dans l'avenir de la Tunisie, notamment aux jeunes ;
2. Soutenir prioritairement des projets qui :
 - a. Renforcent la société civile et ouvrent des espaces d'expression et d'écoute des besoins et de la vision des populations sur le futur de la Tunisie ;
 - b. Renforcent les capacités des acteurs politiques locaux (élus et personnel administratif) en matière de gouvernance locale avec un focus sur la place et le rôle des femmes ;
 - c. Renforcent l'éducation citoyenne notamment par l'adaptation des programmes de formation des instituteurs et le développement d'outils pertinents ;
 - d. Permettent l'implication de la société civile dans les instances de décisions locales, l'instauration de budgets participatifs.
3. Inciter les acteurs concernés (dont les villes et communes, les provinces, les intercommunales) à investir dans des partenariats en matière de démocratie locale et de gestion participative des municipalités.

Droits économiques et sociaux

Dette

4. Plaider pour un moratoire sur le remboursement des créances belges sur la Tunisie contractées avant 2011 sous le régime autoritaire de Ben Ali, un audit de ces créances et l'annulation de celles qui seraient jugées odieuses.
5. Veiller à la transparence des conditionnalités imposées à la Tunisie en échange d'aides macrofinancières.

Droit à la santé

6. Soutenir la formation du personnel en matière de gestion et d'administration des établissements hospitaliers et des structures sanitaires.
7. Renforcer les acteurs/structures qui accompagnent l'accès économique des populations défavorisées aux soins de santé, y compris les migrants.
8. Développer la participation citoyenne aux politiques de santé locales en particulier celles des populations les plus vulnérables (femmes, migrants).
9. Renforcer le plaidoyer et la sensibilisation visant à considérer la santé comme un droit fondamental.

Migrations

10. Soutenir l'élaboration de la loi d'asile notamment en appuyant les acteurs qui la préparent, pour que celle-ci réponde aux besoins des populations migrantes.
11. Venir en appui aux acteurs locaux qui travaillent pour les droits des migrants (installation, séjour, droit à la santé, mise en œuvre de la future loi d'asile).
12. Favoriser les voies légales de migration, dont les migrations circulaires (études, travail temporaire), ainsi que la mobilité des cadres et des entrepreneurs.
13. Mettre en place des centres de formation professionnelle ayant le même contenu qu'en Europe et permettre des stages en Europe.

Accord de Libre Echange complet et approfondi (ALECA)

14. Veiller à la transparence des négociations de l'ALECA.
15. Veiller à ce que l'ALECA prenne en considération la fragilité de l'économie tunisienne et l'asymétrie réelle avec les entreprises européennes notamment par une mise en œuvre progressive des accords et des clauses de sauvegarde afin que les droits économiques et sociaux puissent être garantis par l'Etat.
16. Plaider pour un accord global qui reprenne les aspects de commerce, de mobilité, de transferts de technologie et de culture.
17. Plaider pour l'inclusion de normes sociales et environnementales assorties de mécanismes de plaintes et sanctions en cas de non-respect.
18. Veiller à ce que l'ALECA se base sur une évaluation préalable et indépendante de l'Accord d'association UE-Tunisie de 1995.
19. Soutenir la réalisation d'études d'impact ex-ante de l'ALECA sur l'emploi et les droits économiques et sociaux tunisiens pour veiller à ne pas démanteler les services publics de base
20. Soutenir la participation de la société civile aux négociations.

Economie sociale

21. Renforcer les capacités des acteurs stratégiques de l'économie sociale (municipalités, syndicats, associations, réseaux et plateformes) sur le plan des politiques publiques, de la production, de la transformation et de la commercialisation solidaires.
22. Renforcer les acteurs locaux porteurs de projets en économie sociale notamment ceux des femmes, des jeunes et des agriculteurs, en particulier dans les zones rurales, par le développement d'activités génératrices de revenus (services, artisanat, production agricole,..) à côté d'activités sociales « de bienfaisance » et/ou culturelles,...

23. Accompagner les politiques qui viennent en appui au développement de ce modèle économique.
24. Promouvoir des échanges pour renforcer les capacités humaines et techniques dans ce secteur.

Médias

25. Continuer à former les journalistes, notamment à la maîtrise de la transition vers le digital.
26. Soutenir le travail d'éducation aux médias.

Coopération économique

27. Veiller lors de la promotion de liens économiques et commerciaux (lors de l'organisation de missions économiques et notamment celle prévue en mars 2018) et de l'octroi d'aides aux entreprises wallonnes à ce que les investissements développent des emplois avec des salaires décentes qui permettent de financer la sécurité sociale et respectent l'environnement.

Droits des femmes

28. Développer une lecture genrée de la coopération au développement incluant des analyses d'impact, avec une approche intersectionnelle, de l'ensemble des politiques menées.
29. Soutenir les organisations qui viennent en appui à des politiques d'autonomisation, émancipation des femmes,.... Et notamment les projets qui renforcent :
 - a. la participation des femmes aux élections locales et la formation des élues et non-élues ;
 - b. la gouvernance inclusive par un meilleur accès des femmes aux postes de décision ;
 - c. les travailleuses du secteur textile.
30. Appuyer la vulgarisation et la mise en œuvre de la loi contre les violences faites aux femmes, l'harmonisation des lois avec la Constitution en matière de droits des femmes et la sensibilisation pour un changement des mentalités.
31. Soutenir l'analyse d'impact des mesures d'austérité sous l'angle du genre et l'impact sur les femmes de la sous-traitance et du travail informel.

Droits et des LGBT

32. Appuyer les organisations qui travaillent pour le respect du droit à choisir sa vie affective et sexuelle et qui luttent contre les discriminations des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.